



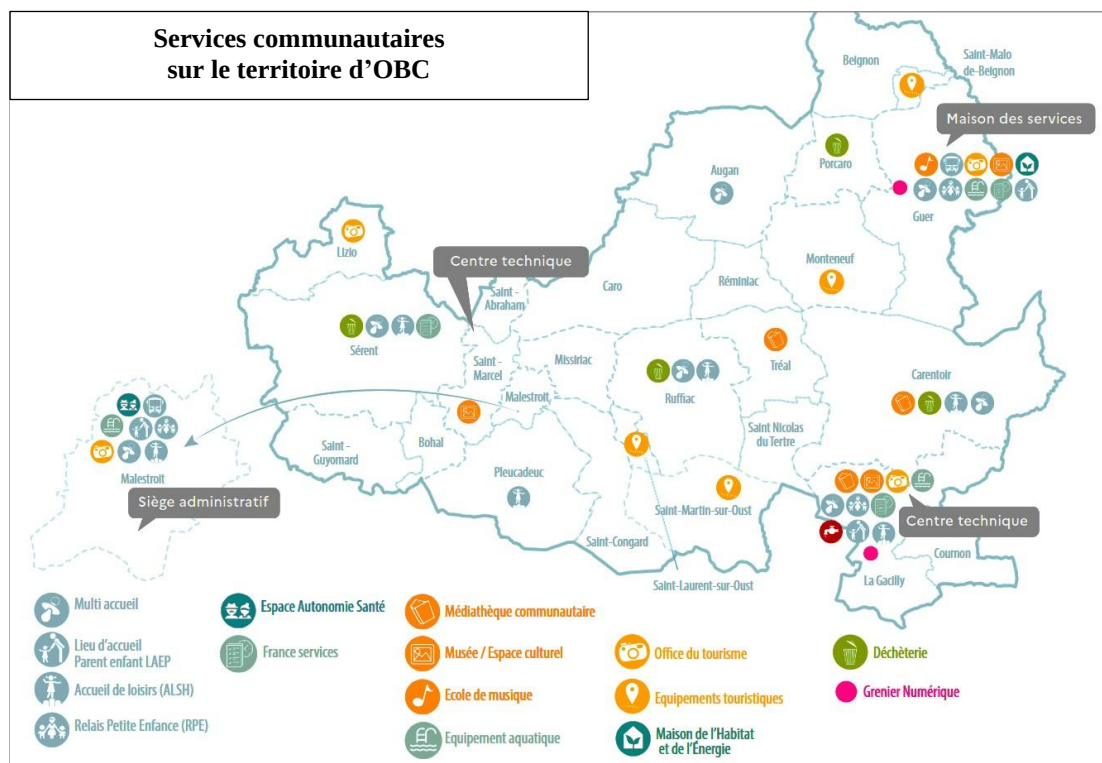
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTÉ

*Une communauté multipolaire, sans véritable solidarité financière
au soutien des communes membres ou des politiques et services communautaires*

De l'Oust à Brocéliande communauté (OBC) résulte de la fusion en 2017 de trois communautés de communes (Guer, Val d'Oust et Lanvaux et Pays de La Gacilly) et regroupe désormais une population de 41 000 habitants sur un territoire de 640 km².

Une communauté de communes multipolaire sans solidarité financière

OBC n'a pas adopté de pacte financier et fiscal, ni mis en place de dotation de solidarité communautaire ou de fonds de concours au profit des communes. Il n'existe pas de consensus sur le niveau de ressources communautaires requis pour l'exercice des compétences dévolues et la réalisation du projet de territoire. Or, OBC a hérité avec la fusion de situations très hétérogènes en matière de compensations perçues au titre des charges liées aux compétences qui avaient été transférées par les communes vers les anciennes intercommunalités fusionnées. Ainsi, les coûts de fonctionnement de nombreux services, notamment à la population, pèsent principalement sur ses ressources propres.



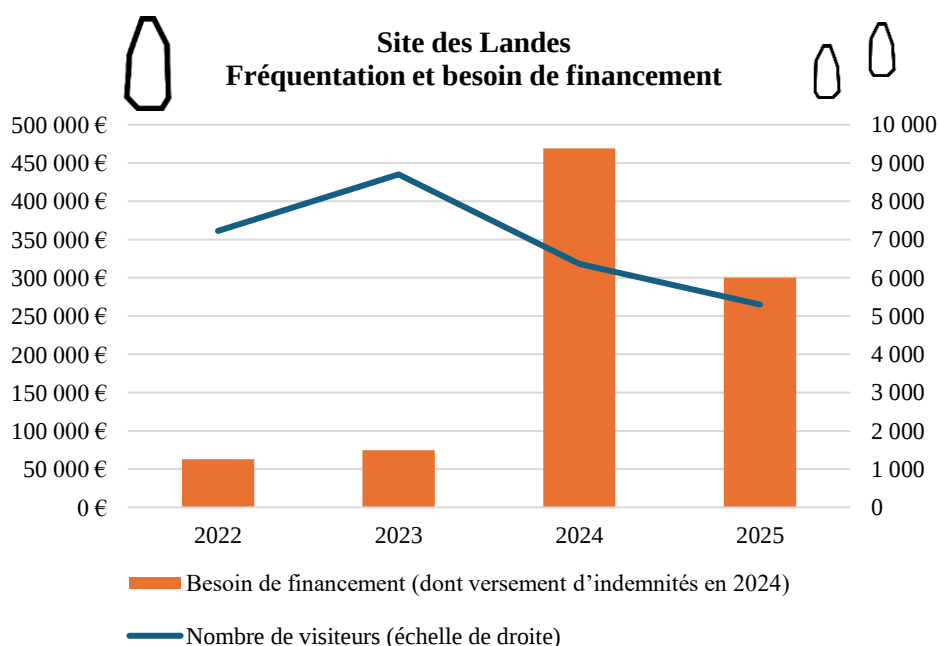


Hors cette fragilité structurelle, la situation financière d'OBC est saine sur la période examinée (2019-2024), avec notamment une maîtrise des charges de gestion et de l'endettement (capacité de désendettement consolidée des budgets principal et annexes inférieure à deux ans), et un niveau d'épargne satisfaisant.

L'exercice de la compétence en matière de tourisme

Les principaux investissements ont concerné la reconstruction du musée de la Résistance à Saint-Marcel. L'office a obtenu des subventions qui ont réduit son reste à charge à 0,87 M€ sur un montant total de 4,25 M€. La rénovation du musée et la commémoration du 80e anniversaire de la Libération en 2024 ont accru la fréquentation, permettant d'atteindre l'objectif annuel de 35 000 entrées.

Depuis 2024, OBC a repris en régie le site mégalithiques des Landes, précédemment exploité par une association qu'elle subventionnait. Cette reprise s'est heurtée à quelques difficultés (démissions de salariés de l'association, litiges sur la valeur des biens repris et sur les indemnités, notamment pour perte de recettes). Le niveau d'activité en 2024 et 2025 apparaît inférieur à la période antérieure, pour un coût supérieur.



La gestion des piscines communautaires

Trois piscines relèvent aujourd'hui de la compétence intercommunale. Celle de Sérent a été restituée à la commune en 2023 en raison d'un désaccord financier. Deux sont gérées directement en régie par OBC, la troisième faisant l'objet d'une délégation de service public.

OBC couvre le déficit de fonctionnement des trois piscines, qui a représenté sur la période, entre 655 000 et 995 000 € par an, en versant des subventions au budget annexe et au délégataire.



Recettes du budget équipement aquatique

